

NOTE DE SYNTHÈSE DE LA 12ÈME SESSION DU MÉCANISME D'EXPERTS SUR LES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES

15 juillet – 19 juillet 2019, Genève

Les notes de synthèse sont des rapports des réunions les plus importantes de l'ONU sur les droits des autochtones et font l'objet d'une publication bisannuelle. Elles ne sont disponibles qu'en version électronique et sont envoyées par e-mail.



Informations préalables à cette note de synthèse :

Cette synthèse résume les notes prises au cours de la conférence, les déclarations recueillies par les services du Docip et la liste des orateurs de la conférence. Cependant, cette note ne porte que sur les déclarations qui ont été faites lors des sessions relatives aux éléments à l'ordre du jour du [programme de travail](#) de la douzième session du Mécanisme d'Experts sur les Droits des Peuples Autochtones (MEDPA) ainsi que sur les événements parallèles. Malheureusement, faute de ressources humaines suffisantes, trois événements parallèles n'ont pas pu être inclus dans cette synthèse (L'évènement sur la participation des peuples autochtones aux Nations Unies et à son Conseil des Droits de l'Homme, organisé par la Mission permanente de Norvège ; l'évènement « Projet et campagne mondial pour aborder et prévenir la criminalisation des Peuples autochtones et l'impunité des actes perpétrés à leur encontre », du mardi 16 juillet ; et l'évènement sur le « Le tourisme autochtone en tant qu'outil puissant pour promouvoir les droits autochtones », du vendredi 19 juillet).

Ce document contient des abréviations, dont la liste est reportée en Annexe I.

1. Résumé analytique

Cette douzième session du MEDPA est la troisième session depuis l'adoption par le Conseil des Droits de l'Homme de la [résolution 33/25](#), qui modifie le mandat du mécanisme. Sous ce nouveau mandat, les membres du MEDPA sont dotés de nouvelles capacités, dont celle de collaborer avec le secteur privé, de donner des conseils aux États, à leur demande, sur la mise en application de la Déclaration sur les Droits des Peuples Autochtones (la Déclaration), de participer à l'Examen Périodique Universel (EPU) et aux processus des organes des traités, et d'établir et renforcer leur coopération avec les Institutions Nationales des Droits de l'Homme (INDH), entre autres. Le MEDPA se compose désormais de sept membres experts, qui représentent chacune des sept régions socioculturelles telles que définies par les peuples autochtones : M. Belkacem Lounes d'Algérie, pour l'Afrique (2021) ; M. Edtami Mansayagan des Philippines, pour l'Asie (2020), Mme Erika Yamada du Brésil, pour l'Amérique latine et les Caraïbes (2022), Mme Laila Vars de Norvège, pour l'Arctique (2020), M. Rodion Sulyandziga de la Fédération de Russie, pour la Russie, l'Europe de l'Est et la Transcaucasie (2022), Mme Kristen Carpenter des États-Unis, pour l'Amérique du Nord (2020) et Mme Megan Davis d'Australie, pour le Pacifique (2019).

Dans l'ensemble, cette session a mis en lumière le nouveau mandat du MEDPA, avec un tout nouveau groupe de discussion dédié aux femmes autochtones au pouvoir. Les sujets à l'ordre du jour qui ont suscité le plus de réactions portaient sur l'étude des droits des peuples autochtones dans le cadre des frontières, de la migration et des déplacements ; ainsi que l'étude sur la reconnaissance, la réparation et la réconciliation ; et enfin le groupe de discussion sur les femmes autochtones au pouvoir.

La liste exhaustive des propositions qui seront soumises au Conseil des Droits de l'Homme est reportée en dernières pages de cette Note de synthèse.

2. Détails

Lundi 15 juillet

- Ouverture de session et programme de travail

M. Sergio Joel Rojas, Qom d'Argentine a ouvert la session avec un chant traditionnel. Ensuite, **M. Howard Thompson, Mohawk du Canada**, a transmis un message spirituel en mettant en avant l'importance de la terre mère et en nous rappelant son influence sur chaque être vivant de la planète. **Le Président du Conseil des Droits de l'Homme, S.E. Coly Seck**, a accueilli les délégués présents dans la salle et a également reconnu l'importance de la participation des autochtones aux Nations Unies. Il a déclaré, par rapport à l'Année internationale des langues autochtones, que le CDH l'avait acceptée et l'inclurait dans ses travaux. Il a déclaré que le mandat du MEDPA restait un outil important, fournissant un espace de dialogue entre les peuples autochtones et les autres mécanismes gouvernementaux. **Mme Mona Rishmawi, cheffe de la division de l'état de droit, de l'égalité et de la non-discrimination au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme**, a souhaité la bienvenue aux délégués présents, en tamazigh, en hommage à l'Année internationale des langues autochtones. Elle a ensuite déclaré que le HCDH soutenait l'idée d'une décennie sur les langues autochtones. Elle a aussi souligné que la dignité des peuples autochtones n'est pas toujours respectée dans le contexte des migrations et frontières. Elle a donc exhorté les États à observer leur devoir de protection du droit à la vie, y compris à une vie décente, en s'assurant que les peuples autochtones ne soient pas laissés pour compte. Elle a finalement encouragé les peuples autochtones et les États à appuyer et accepter le mandat d'engagement du MEDPA avec les pays, afin d'assurer la mise en application effective de la Déclaration à travers les Plans d'action nationaux ou le renforcement des capacités, par exemple. **Mme Erika Yamada, membre du MEDPA**, a remercié Mme Mona Rishmawi pour son soutien à la promotion d'une décennie sur les langues autochtones. Elle a également exprimé sa reconnaissance envers l'engagement du HCDH à faire progresser les droits des peuples autochtones.

- Élection du bureau

Mme Laila Vars, au nom des **membres du MEDPA**, a nommé **Mme Kristen Carpenter** comme **Présidente** de la 12^{ème} session du MEDPA, et **Mme Megan Davis** ainsi que **M. Edtami Mansayagan** comme **Vice-Présidents**.

Dans sa déclaration préliminaire, **Mme Kristen Carpenter, Présidente du MEDPA**, a remercié les membres du MEDPA et salué le travail de Mme Erika Yamada en tant que Présidente sortante. Elle a ensuite accueilli les nouveaux membres du MEDPA : M. Belkacem Lounes et M. Rodion Sulyandziga, ainsi que les délégués présents dans la salle. Elle a également présenté les derniers travaux menés par le MEDPA, y compris l'étude et la première mission d'activités dans les pays de l'année, en Nouvelle Zélande. Elle a enfin évoqué le séminaire organisé par le MEDPA à Chiang Mai, Thaïlande sur les droits des peuples autochtones dans le contexte des frontières, de la migration et du déplacement.

- Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

M. Craig Ritchie, Directeur de l'Institut australien d'études aborigènes et insulaires du détroit de Torres (Australia Institute of Aboriginal and Torres Strait Islander Studies) et membre du Comité de pilotage pour l'Année internationale des langues autochtones, a mis en avant l'importance des langues autochtones comme éléments linguistiques fondamentaux et par conséquent droits de l'Homme. Cependant le manque de soutien et d'intérêt portés aux cultures et langues autochtones a conduit à la discrimination et l'exclusion des peuples autochtones. En ce qui concerne le document final, à son point de vue, celui-ci devrait (1) définir et défendre l'importance des langues autochtones et les raisons pour lesquelles il faut redoubler d'efforts pour les protéger, les préserver et les redynamiser, (2) définir des objectifs ambitieux afin de montrer la voie à suivre individuellement, collectivement, nationalement et internationalement, (3) fournir un ensemble de recommandations de manière concrète et significative pour les décennies à venir. **Mme Aili Keskitalo, Présidente du Parlement Sámi de Norvège et membre du Comité de pilotage pour l'Année internationale des langues autochtones**, s'est adressée aux participants en same. Elle a souligné à quel point il était important pour les peuples autochtones de parler leurs langues maternelles, qui sont au cœur même de leur cultures, de leurs moyens de subsistances et de leurs terres natales. Elle a de plus demandé aux États membres et agences de l'ONU, aux universitaires et autres organisations de collaborer avec les peuples autochtones pour protéger, promouvoir et redynamiser les langues autochtones, en déclarant une décennie de ces langues par exemple. Elle a également fait part de son souhait de voir les langues autochtones incluses dans les technologies de la communication. **Mme Irmgarda Kajsinskaite, Spécialiste de programme à l'UNESCO**, a souligné le rôle que pouvaient jouer les langues autochtones pour solutionner les défis du monde actuel. Elle a ensuite fait référence aux événements qui ont été organisés pour célébrer l'Année des langues autochtones, comme des conférences universitaires, des réunions intergouvernementales, des ateliers de renforcement des capacités, des spectacles musicaux, etc. En outre, elle a parlé du document final, qui sera publié à la fin de l'année. Finalement, elle a encouragé les États et la société civile à continuer de mettre en place des activités de protection, promotion et redynamisation des langues autochtones.

- Étude sur les droits des peuples autochtones dans le contexte des frontières, des migrations et des déplacements

Mme Kristen Carpenter, Présidente du MEDPA, a présenté l'étude du MEDPA sur les droits des peuples autochtones dans le contexte des frontières, des migrations et des déplacements. Le choix de ce thème vient du manque de documentation à ce sujet. Elle a ensuite expliqué que le terme "migration" se rapportait également au mode de vie nomade de certains peuples autochtones comme le peuple Amazigh en Afrique du nord ou le peuple Sámi dans la région arctique. L'étude a mis en évidence les facteurs so-

cio-économiques qui mènent aux migrations forcées, comme la pauvreté, la pénurie de terres, le chômage, les inégalités, et le manque d'accès aux services de santé. Elle a fait part de ses inquiétudes par rapport à ce qui se passe à la frontière américaine, en particulier la séparation entre les enfants et leurs parents. Finalement, elle a demandé aux États d'assurer la protection des peuples autochtones en déplacement.

Plusieurs **États** ont fait des déclarations. **La Fédération de Russie** a corrigé quelques éléments de l'étude du MEDPA qui ne reflètent pas la situation sur le terrain, comme le fait que les peuples autochtones représentés par un petit nombre de personnes sont également reconnus dans la Constitution. **L'Australie** a mentionné le Traité australien de 1985 comme bon exemple, car il régleme la frontière maritime partagée avec la Papouasie Nouvelle-Guinée et permet aux habitants de traverser la frontière librement, sans passeport ou visa. **Le Brésil** a exprimé son soutien aux peuples autochtones du Venezuela, qui fuient la crise humanitaire au Venezuela. **La Nouvelle Zélande** a réitéré son engagement à travailler avec le peuple Māori. **Le Canada** a reconnu les défis auxquels font face les peuples autochtones dans le contexte des frontières et réitéré son désir de travailler avec les peuples autochtones pour relever ce défi. **L'État plurinational de Bolivie** a suggéré de s'appuyer sur l'étude du MEDPA pour répondre aux problèmes liés aux déplacements, dont les peuples autochtones souffrent. **L'Équateur** a fait part de ses inquiétudes vis-à-vis de la crise humanitaire en Amérique du sud et ses répercussions sur les migrants. **Le Guatemala** a encouragé tous les États à suivre les recommandations émises au titre de l'étude du MEDPA.

De nombreuses organisations autochtones ont exprimé leurs points de vue sur cet élément à l'ordre du jour. **Le Parlement Sámi de Finlande, Norvège, Suède et le Conseil Sámi** ont évoqué les négociations en cours entre le peuple Sámi et la Norvège, la Finlande et la Suède, pour parvenir à un accord sur la Nordic Sámi Convention (Convention Sámi du Nord) dont le but est d'harmoniser leurs législations. **Le Crimean Tatar Resource Center (Centre de ressources des Tatars de Crimée)** a dénoncé les déplacements forcés et les violences à l'encontre des Tatars de Crimée et a suggéré à l'Ukraine d'adopter une loi pour protéger les peuples autochtones. **Le New South Wales Aboriginal Land Council (Conseil de la terre aborigène de Nouvelle-Galles du sud)** a recommandé aux États de mettre en place des politiques et régimes législatifs, en partenariat avec les peuples autochtones, afin de faire respecter le droit à la vie, à l'intégrité physique et mentale, à la liberté et la sécurité et le droit de rester sur les terres et territoires traditionnels. **L'Assemblée des Arméniens d'Arménie** a souligné que les migrations ou déplacements des peuples autochtones étaient liés à la perte de leurs modes de vie traditionnels. **La Mekong Minority Foundation (Fondation pour les minorités du Mékong)** a évoqué les dangereuses conditions de travail des travailleurs migrants autochtones en Thaïlande. **L'AIPP** a fait remarquer les déplacements forcés auxquels sont soumis les peuples autochtones en Asie. **L'International Indian Treaty Council (Conseil international des traités indiens)** a signalé la crise à la frontière Mexicaine, en Arizona, où les migrants autochtones sont systématiquement menacés et agressés par les forces armées américaines. **L'ICCA Consortium** a souligné l'importance des migrations pour les éleveurs autochtones nomades et a encouragé les États à soutenir leurs modes de vie. **L'Asociación de Mujeres Abogadas Indígenas** a expliqué qu'en Argentine, au Brésil, au Paraguay et au Pérou, le peuple Guaraní était contraint de vivre dans des réserves, et les conséquences désastreuses que cela avait sur leurs modes de vie traditionnels. **La National Indigenous Disabled Women Association au Népal** a invité les gouvernements et autres agences à mettre en place des services sociaux aux femmes autochtones et personnes autochtones handicapées, qui sont contraintes à des déplacements forcés par les sociétés minières. **L'US Human Rights Network (Réseau américain des droits de**

l'Homme) et le Continental Network of Indigenous Women in the Americas (Réseau continental des femmes autochtones des Amériques) ont dénoncé les violences perpétrées à l'encontre des femmes et des enfants à la frontière américaine, et suggéré au MEDPA d'inclure dans son étude plus d'informations sur les emprisonnements de masse de migrants autochtones. La **Kairuru community development association ltd incorporated (association de développement communautaire Kairuru)** et la **Papua Native Land Rights association incorporated (association pour les droits fonciers des peuples natifs de Papouasie)** ont dénoncé l'accaparement de terres qui se produit actuellement en Papouasie Nouvelle Guinée et demandé la reconnaissance de leurs droits territoriaux. La **Mission Permanente Mapuche auprès des Nations Unies** a recommandé que l'Argentine et le Chili acceptent pleinement le droit du peuple Mapuche à l'autodétermination. L'**Association DERWAN du Burkina Faso** a fait part de ses inquiétudes par rapport aux violences perpétrées à l'encontre des peuples autochtones et les conditions précaires dans lesquelles ils vivent. **Torang Trust** a évoqué les accaparements de terres qui se produisent en Inde et les implications sur le mode de vie des femmes autochtones. Le **Solomon Island Development Trust** a parlé des changements climatiques et leurs conséquences, parmi lesquelles la migration des peuples autochtones. La **Fundación paso a paso, Red global de personas indígenas con discapacidades** a évoqué les difficultés auxquelles sont confrontés les personnes autochtones handicapées dans le contexte des migrations et la nécessité de protéger pleinement leurs droits. Le **Bangladesh Peoples autochtones Forum et la Kapaeeng Foundation** ont suggéré que le gouvernement mette fin aux migrations forcées des peuples autochtones hors de leurs terres et promulgue la "Indigenous Peoples' Rights Protection Act" (loi de protection des peuples autochtones). L'**Amazon Frontlines** a souligné les défis auxquels est confronté le peuple Siekopai à la frontière de l'Équateur et du Pérou ainsi qu'à la frontière de l'Équateur et de la Colombie, pour subvenir aux besoins de leur communauté étant donné qu'ils ne peuvent pas passer ces frontières. L'**Indigenous World Association** a recommandé que l'étude du MEDPA reflète des mesures efficaces pour faire appliquer les droits des peuples autochtones, divisés par les frontières internationales, pour maintenir et développer les relations transfrontalières. L'**Interregional Public Movement of Komizhentsy-Izvatas** a conseillé à la Fédération de Russie de travailler avec les organisations qui préservent les savoirs traditionnels des peuples autochtones. **Mesa Articulación Indígena del Paraguay** a suggéré que le Paraguay applique les recommandations faites par la Rapporteuse spéciale afin d'améliorer les droits des peuples autochtones. **ACAL-AZUL** a dénoncé le fait que le Maroc vole les terres du peuple Amazigh, qui se voit forcer de migrer dans des conditions dangereuses. L'**organisation Batwa** a expliqué que le peuple Batwa au Rwanda est marginalisé et vit dans des conditions précaires. **Maloca International** a parlé des conséquences de la crise humanitaire pour le peuple Wayuu au Venezuela. L'**AIPP** a recommandé au MEDPA (1) d'assurer la reconnaissance juridique du régime foncier traditionnel et de la gestion traditionnelle des ressources des peuples autochtones, (2) de mettre fin aux interventions militaires sur les territoires autochtones, (3) de mettre fin aux programmes de déplacement et de réinstallation, et (4) de prévenir les migrations forcées de peuples autochtones. Le **Métis National Council** a réitéré son souhait de nommer un Représentant spécial sur consultation avec les peuples autochtones.

Une organisation non autochtone a pris la parole. Le **Structural Analysis of Cultural System (Analyse structurelle des systèmes culturels)** a parlé de l'interdiction de chasse qui a été décrétée pour les peuples autochtones vivant à la frontière du Brésil et de la Guyane française. L'**Université Leuphana** a invité les États à agir dans le cadre de la crise humanitaire au Venezuela.

Plusieurs experts ont réagi à ces discussions. **Mme Anne Nuorgam, Présidente de l'Instance Permanente**, a souligné les migrations forcées que subissent les peuples autochtones, liées à de nombreuses causes comme la pauvreté, les changements climatiques, les conflits armés, les expropriations, etc. Elle a également insisté sur le fait que ni le droit au consentement libre, préalable et éclairé ni la Déclaration n'étaient respectés. **M. Rodion Sulyandziga, membre du MEDPA**, a mis en lumière la nécessité de différencier les migrations forcées, des modes de vie nomades de nombreux peuples autochtones. De son point de vue, la principale menace dans le contexte des migrations vient du non-respect de leurs modes de vie. Il a également souligné le rôle non négligeable des changements climatiques dans ces déplacements. **Mme Erika Yamada, membre du MEDPA**, a déclaré que le MEDPA devait garantir que les processus de mise en œuvre du programme du Pacte Mondial des Nations Unies prenne en compte les peuples autochtones au titre des droits de l'Homme. **M. Belkacem Lounes, membre du MEDPA**, a mentionné que les peuples autochtones étaient présents sur les terres bien avant que les frontières étatiques ne soient établies. **Mme Laila Vaars, membre du MEDPA**, a expliqué comment les migrations volontaires peuvent être un choix pour les peuples autochtones s'ils sont protégés par des lois relatives aux droits de l'Homme. Quoi qu'il en soit, comme elle l'a indiqué, de nombreux peuples autochtones n'ont pas cette liberté, ce qui constitue une violation de leur droit à l'autodétermination.

- [Conseil des droits de l'Homme](#)

La **Présidente de l'Assemblée Générale des Nations Unies, Mme María Fernanda Espinosa Garcés**, a souligné l'importance de la participation des peuples autochtones. Elle a également reconnu le rôle crucial du MEDPA, de l'Instance Permanente et de la Rapporteuse spéciale dans les progrès accomplis et à venir. **M. Paulo David, Chef de Section au Haut-commissariat aux Droits de l'Homme**, a mis l'accent sur le devoir de rester fidèle à la Déclaration, et de ce fait l'importance de la participation des peuples autochtones au CDH. Il a ensuite encouragé les États membres à inclure les peuples autochtones dans leurs processus de prise de décision. **Mme Myrna Cunningham, Miskita du Nicaragua et membre du Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les peuples autochtones**, a évoqué les améliorations obtenues depuis la première participation des peuples autochtones aux Nations Unies. Cependant, elle a fait remarquer que la participation des autochtones LGBTQ restait difficile. Elle a, de plus, suggéré que les États continuent de contribuer au Fonds de contributions volontaires, afin de renforcer la participation des représentants autochtones aux réunions et mécanismes clés des Nations Unies. **M. Kenneth Deer, Mohawk du Canada**, a expliqué que le CDH avait toujours été dur pour les peuples autochtones, en particulier à cause du temps de parole limité. Il a également souligné que les peuples autochtones n'étaient pas aux Nations Unies pour plaider en faveur d'ONGs mais pour représenter leurs peuples. Il a également insisté sur le fait que le CDH devrait mettre en place un processus de représentation plus fidèle des peuples autochtones dans le système des droits de l'Homme. **Mme Terhi Hakala, Ambassadrice de Finlande**, a aussi évoqué les mesures prises afin de renforcer la participation des peuples autochtones au CDH. Elle a réitéré le soutien de la Finlande au Fonds de contributions volontaires et à la participation des peuples autochtones au programme du CDH. **Mme Erika Yamada, membre du MEDPA**, a également encouragé les États membres à faciliter la participation des peuples autochtones au CDH en contribuant au Fonds de contributions volontaires ou en permettant la lecture de leurs déclarations. Enfin, elle a demandé aux États de respecter la Déclaration.

Quelques **États** ont partagé leurs points de vue sur cet élément à l'ordre du jour. L'**Union Européenne** a réitéré son soutien à la participation des peuples autochtones au Conseil des droits de l'Homme. **Les pays scandinaves (au nom de la Suède, la Finlande, l'Islande, la Norvège, le Groenland et le Danemark)** ont encouragé le Conseil à faciliter la participation des peuples autochtones. Le **Canada (au nom de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie)** a aussi souligné l'importance cruciale de renforcer la participation des peuples autochtones au Conseil. Le **Mexique** a mis en avant la nécessité de reconnaître les droits des peuples autochtones pour réaliser le Programme à l'horizon 2030. L'**État plurinational de Bolivie** a renouvelé son engagement envers les peuples autochtones. Le **Brésil** a déclaré que les décisions prises à New York devaient être appliquées à l'ensemble du système onusien, y compris au CDH. Le **Pérou** a partagé sa conviction que les peuples autochtones devraient participer au Conseil. **La République bolivarienne du Venezuela** a exprimé son désir de redoubler d'efforts pour renforcer la participation des peuples autochtones. Le **Pakistan** a aussi soutenu la participation des peuples autochtones.

Certaines organisations autochtones ont également pris la parole. L'**International Indian Treaty Council (Conseil international des traités indiens)** a demandé aux États de reconnaître la participation au CDH des gouvernements et autorités autochtones. L'**AIPP** a exprimé sa frustration vis-à-vis de la manière dont les peuples autochtones sont sélectionnés pour participer aux conférences et mécanismes des Nations Unies. L'**Indigenous World Association** a déclaré que la Haudenosaunee Confederacy, en tant que gouvernement, devrait avoir la possibilité de s'adresser au CDH en son nom propre. Le **Conselho Indigenista Missionário – CIMI** a mis en exergue les difficultés d'obtention d'un statut ECOSOC auprès des Nations Unies. Le **Native American Rights Fund** et le **National Congress of American Indians** ont recommandé que le Conseil reconnaisse pleinement la participation des représentants et institutions des peuples autochtones. Le **Conseil Sámi** a dénoncé les critères de participation très sélectifs du CDH, qui exclut les institutions autochtones. L'**Inuit Circumpolar Council (Conseil circumpolaire inuit)** a recommandé que le CDH établisse des modalités de participation à ses réunions, procédures et programmes pour les représentants et institutions des peuples autochtones. Le **New South Wales Aboriginal Land Council** a recommandé que le CDH (1) mette en place des points focaux régionaux pour assurer la participation et la prise de décision des peuples autochtones, (2) renforce les capacités via ces points focaux régionaux, (3) mène une étude approfondie sur les inégalités que comportent les modalités actuelles pour les peuples autochtones, et (4) lance une étude pour comprendre les facteurs de risque qui impactent le bien-être des personnes autochtones handicapées. Le **Métis National Council** a souligné que dans la lignée de leur droit à l'autodétermination, les peuples autochtones devraient avoir accès au CDH.

Une **autre organisation** a fait part de son point de vue. La **Structural Analysis of Cultural System (Analyse structurelle des systèmes culturels)** a suggéré que les États devraient mettre en avant les anciens autochtones.

Mme Anne Nuorgam, Présidente de l'Instance Permanente, a rappelé aux États de considérer les peuples autochtones comme des représentants de leurs cultures et non comme des ONG. Dans ce sens, elle leur a demandé de faciliter leur participation au CDH.

Les membres du panel ont clôturé la session. **Mme Myrna Cunningham** a fait remarquer que l'accréditation restait un problème pour les peuples autochtones, par conséquent des mesures doivent être prises pour la rendre plus flexible. Elle a ajouté qu'il était vital de prendre en compte les recommandations

concernant les candidatures et d'accepter les déclarations écrites dans les consultations. **M. Kenneth Deer** a fait part de ses doutes par rapport à la "bonne foi" des États vis-à-vis de l'application de la Déclaration et la participation des peuples autochtones. **Mme. Terhi Hakala** a déclaré qu'il était nécessaire de trouver un compromis. **Mme Erika Yamada** a expliqué que la présence des peuples autochtones aux Nations Unies rendait la compréhension de leurs problématiques plus concrète.

Mardi 16 juillet

- Activités intersessions et suite donnée aux études thématiques et aux avis

M. Edtami Mansayagan, membre du MEDPA, a débuté la session en informant l'auditoire sur l'étude qui a été réalisée par le MEDPA. Il a ensuite parlé du séminaire que le MEDPA a organisé à Chiang Mai, en Thaïlande.

Différents États ont exprimé leur point de vue. Le **Brésil** a déclaré que la Constitution fédérale brésilienne avait préséance sur la Déclaration. Le **Guatemala** a expliqué les mesures qui avaient été prises pour améliorer les droits des peuples autochtones. L'**Australie** a réitéré son souhait de collaborer avec les peuples autochtones sur les décisions qui les concernent.

Les représentants des **organisations autochtones suivantes** sont également intervenus. Le **New South Wales Aboriginal Land Council (Conseil de la terre aborigène de Nouvelle-Galles du Sud)** a suggéré au MEDPA d'organiser un forum d'experts pour discuter de l'incrimination croissante des personnes autochtones handicapées. L'**Inuit Circumpolar Council (Conseil circumpolaire inuit)** a demandé à ce que l'étude du MEDPA s'axe également sur les systèmes alimentaires traditionnels. L'**Organisation des Nations Autochtones de Guyane** a fait part de ses inquiétudes concernant la création d'un conseil par l'État français qui est supposé représenter les peuples autochtones en Guyane française, mais qui semble être plutôt un moyen de les contrôler. La **Mujeres Indígenas Unidas por la biodiversidad** a exhorté le Panama à ratifier la Convention n°169 de l'OIT. Le **Coordinating Council of the Waorani Nationality of Ecuador-Pastaza** a demandé au MEDPA de mener une enquête sur les violations des droits de l'Homme dont est victime le peuple Waorani en Équateur. La **Tronco Vejo Pankaruru Organization** a recommandé que le Brésil établisse un dialogue avec le MEDPA et les peuples autochtones par rapport à leurs droits à la terre. **Maloca International** a dénoncé le massacre des peuples autochtones perpétré par les paramilitaires et a exhorté les Nations Unies d'y mettre un terme. Le **Mejlis of the Crimean Tatar People (Mejlis du peuple Tatar de Crimée)** a évoqué les violations des droits de l'Homme perpétrées à l'encontre du peuple Tatar de Crimée par la Fédération de Russie. La **Cordillera Peoples' Alliance** a demandé au MEDPA de soutenir sa demande d'enquête sur les violations des droits de l'Homme à l'encontre des peuples autochtones aux Philippines. L'**Indigenous Persons with Disabilities Global Network (Réseau mondial de personnes autochtones handicapées)** a suggéré au MEDPA de réaliser une étude sur les personnes autochtones handicapées.

Une autre organisation est intervenue. La **LEUPHANA University** a demandé aux États de respecter la dignité et l'autonomie des peuples autochtones.

- Activités dans les pays

Mme Laila Vaars, membre du MEDPA, a introduit la session en expliquant au public cette partie du mandat du MEDPA, dont les objectifs comprennent : une analyse de la législation ou des politiques nationales ; une facilitation du dialogue entre le (s) demandeur (s) et les autres parties prenantes ; une observation indépendante de et conseil sur la mise en œuvre des lois et politiques d'application de la Déclaration; un renforcement des capacités du/des demandeur (s) et d'autres parties prenantes. Elle a ensuite expliqué que le MEDPA avait entrepris une visite en Nouvelle Zélande suite à la demande de l'Aotearoa Independent Monitoring Mechanism. L'objectif était de fournir des conseils pour soutenir la rédaction d'un Plan d'action national en collaboration avec le peuple Māori. Enfin, elle a déclaré que la visite du MEDPA en Finlande l'année dernière allait également être discutée. **Mme Margaret Mutu, Représentante de l'Aotearoa Independent Monitoring Mechanism (Mécanisme de suivi indépendant d'Aotearoa)**, a énoncé les points principaux qui ont été abordés lors de la visite du MEDPA en Nouvelle-Zélande. Le premier était d'apporter des conseils sur la manière de développer un Plan d'action national pour réaliser les objectifs de la Déclaration, y compris le droit à l'autodétermination en tant que droit transversal. Le deuxième était de mettre l'accent sur la manière dont le peuple Māori pouvait collaborer au processus de création d'une Stratégie ou d'un Plan d'action national sur l'autodétermination. Elle a également souligné le fait que le peuple Māori connaît bien les problématiques auxquelles il est confronté et est prêt à diriger le processus en vue de la mise en application de ces droits. La **représentante de la Nouvelle-Zélande** a exprimé sa reconnaissance par rapport à la visite du MEDPA dans le pays. De plus, elle a réitéré le désir du gouvernement de continuer à travailler avec le MEDPA. **M. Hemi Pirihi, Chef de la Commission néo-zélandaise des droits de l'Homme**, a expliqué que la Nouvelle-Zélande avait amorcé un processus de nomination d'un groupe de travail Māori qui apportera ses conseils par rapport au Plan d'action national. Il a également souligné que le peuple Māori se réjouissait que la Nouvelle-Zélande reconnaisse leur droit à l'autodétermination. **M. Tuomas Aslak Juuso, Membre du Parlement Sámi finnois**, a évoqué la visite du MEDPA en Finlande. La principale préoccupation du Parlement Sámi finnois était de savoir qui avait le droit de vote lors de leurs élections. Le gouvernement finlandais acceptait certains votes sans le consentement du peuple Sámi. Le cas a donc été présenté au Comité des droits de l'Homme de l'ONU par le Parlement Sámi de Finlande. Néanmoins, le cas a été rejeté par la Cour Suprême. Le gouvernement a, en outre, décidé de maintenir les élections. Pour cette raison, le Parlement Sámi finnois a le sentiment que la Finlande ne fait pas preuve d'implication pour résoudre ce problème. **Mme Terhi Hakala, Ambassadrice de Finlande**, est revenue sur la visite des membres du MEDPA en Finlande. Elle a souligné que la décision du Comité des droits de l'Homme n'avait pas été remise en question par la Cour Suprême. Enfin, elle a encouragé les pays à échanger avec les peuples autochtones. La **représentante de la Finlande** a présenté la proposition préalable qui a été envoyée aux autorités compétentes pour réponse. Elle prévoit la reconnaissance de l'utilisation des langues Sámi et de faire appel aux conseils du MEDPA. Elle a aussi expliqué que le Comité des droits de l'Homme avait accusé la Finlande de ne pas respecter le Pacte international sur les droits civils et politiques, et l'a exhorté à revoir sa position par rapport à cela. Néanmoins, la Finlande ne peut pas rectifier la situation sans repousser les élections, ce qui n'est pas une option en termes de facteur temps. De ce fait, la Cour Suprême a rejeté les deux demandes d'annulation du Parlement Sámi finnois.

Mme Kristen Carpenter, membre du MEDPA, s'est montrée satisfaite des deux exemples d'activités menées dans les pays avec les cas de la Finlande et la Nouvelle-Zélande et leurs communautés autochtones

respectives. **Mme Erika Yamada, membre du MEDPA**, a demandé aux membres du panel comment le MEDPA pourrait améliorer ces processus d'activités dans les pays.

Les membres du panel ont répondu aux questions posées. **Mme Margaret Mutu** a expliqué que le nouveau Premier Ministre du gouvernement était enclin à travailler avec le peuple Māori. L'Aotearoa Independent Monitoring Mechanism suit maintenant depuis plusieurs années la mise en application de la Déclaration par le gouvernement néo-zélandais. Ils avaient donc déjà déployé des efforts en interne avant de faire appel au MEDPA pour recevoir son soutien technique. **M. Hemi Pirihi** a expliqué que le plus grand défi lié à la visite du MEDPA avait été le peu de temps pour préparer les missions et le fait qu'un trop grand nombre de personnes souhaitait y prendre part. Ils n'ont pas été en mesure d'atteindre les zones rurales, et cela a causé des frustrations. Néanmoins, la visite a été importante. **M. Tuomas Aslak Juuso** a expliqué que les peuples autochtones devraient être plus précis dans leurs demandes et ce sûr quoi ils ont besoin d'aide. Il a également souligné qu'il était nécessaire de bien comprendre ce qui se passait à l'issue de la visite du MEDPA. **M. Terhi Hakala** a mis en avant l'importance d'engager des discussions avec les peuples autochtones pour améliorer les politiques et la législation. **La représentante de la Nouvelle-Zélande** a témoigné de l'importance de la visite du MEDPA.

Des organisations autochtones sont aussi intervenues. La **Coalition pour les droits humains des Peuples autochtones** a fait part de ses préoccupations par rapport aux falsifications du consentement libre, préalable et éclairé par le Canada. La **Cordillera Peoples Alliance** a dénoncé la présence militaire aux Philippines, qui a des conséquences négatives sur les peuples autochtones et a demandé au MEDPA de mener des travaux au niveau du pays. La **Moana House** a souligné les discriminations que subit le peuple Māori, entraînant un fort taux d'incarcérations. L'**Aadivasi Ekta Parishad** a déclaré que le gouvernement indien avait refusé de reconnaître l'existence et les droits des Aadivasi dans sa Constitution. L'**Aadivasi Sahitya Academy** a évoqué les défis auxquels sont confrontés les peuples autochtones en Inde, comme l'accaparement de terres, les déplacements forcés, le manque d'intégration, etc. Le **Consejo de Ancianos Rapa Nui** a invité le MEDPA à organiser une visite officielle sur l'île de Pâques afin de les aider à accéder à l'autodétermination. **Te Taiharuru** a exhorté le gouvernement néo-zélandais de tenir compte et d'appliquer sérieusement les recommandations détaillées émises par le MEDPA dans sa note consultative. L'**International Indian Treaty Council (Conseil international des traités indiens)** a expliqué comment le peuple Yaqui avait dialogué avec le gouvernement suédois afin de rapatrier au sein de la communauté Maaso Kova, un objet culturel sacré. Le **Parlement Sámi de Suède** a exprimé son soutien envers le peuple Yaqui et expliqué sa propre expérience ; les dépouilles humaines Sámi avaient été déplacées de leurs sépultures après une excavation archéologique dans les années 50, mais ont finalement été retournées cette année. Le **Congrès Mondial Amazigh** a évoqué l'assimilation forcée dont souffre le peuple Amazigh. La **Coordenação das Organizações Indígenas da Amazônia Brasileira, la Federación dos Povos Indígenas e Organizações do Pará, et Articulação dos Povos Indígenas do Brasil** ont dénoncé les mesures prises par le président brésilien opprimant les peuples autochtones de l'Amazonie. L'**Association ACAL – AZUL** a parlé de l'oppression subie par le peuple Amazigh de la part du gouvernement marocain. La **Maison de l'Enfant et de la Femme pygmées** a évoqué la disparition alarmante de la langue Yaka parlée par le peuple BaAka. **Ka Kuxtal Much Meyas** a mis en avant les conséquences négatives de l'agro-industrie sur les communautés autochtones au Mexique. Le **Bangladesh Indigenous Peoples Forum (Forum des peuples autochtones du Bangladesh)** a invité le MEDPA à apporter des conseils techniques sur la manière dont le gouvernement du Bangladesh pouvant prendre l'initiative de reconnaître les peuples au-

tochtones dans sa constitution. La **Finnish Sámi Youth Organization (Organisation des jeunes Sámi de Finlande)** a dénoncé le fait que la Finlande ne respecte toujours pas le droit à l'autodétermination du peuple Sámi. L'**Organisation des Nations Autochtones de Guyane Française** a expliqué que le projet "Montagne d'or" avait été retiré, néanmoins l'état français n'a pas confirmé la fermeture des mines industrielles. L'**Interregional public movement of Komi-Izhentsy Izvatias** a évoqué comment, en Russie, les terres autochtones avaient été polluées, et en quoi cela affectait leur santé. La **Khmer Kampuchea Krom Federation (Fédération Khmer-Kampuchea Krom)** a invité le MEDPA au Vietnam pour que soit examinée leur situation et pour envisager de futures mesures pour protéger leurs libertés fondamentales au titre de la Déclaration.

Témoins au bout du monde a alerté les États sur les conditions de vie des peuples autochtones.

Mercredi 17 juillet

- Réunion-débat sur l'accès des femmes autochtones au pouvoir

Mme Megan Davis, membre du MEDPA, a accueilli et présenté les femmes autochtones du groupe. Elle a également souligné l'importance de la présentation de ce sujet. **Mme Carolyn Rodrigues Birkett, ancienne ministre des Affaires étrangères de la République du Guyana et Parlementaire**, a déclaré que les peuples autochtones, en particulier les femmes, devraient s'engager en politique pour aider plus facilement leurs communautés. Elle a ensuite expliqué les défis auxquels elle a été confrontée. D'un côté, elle servait le Président, mais d'un autre côté, elle avait des responsabilités vis-à-vis d'un groupe de personnes ; de ce fait, a-t-elle déclaré, la confiance doit être établie dans les deux sens. **S.E. Ethel Blondon Andrew, ancienne membre du Parlement du Canada**, a expliqué en quoi la politique lui avait donné plus de pouvoir, bien qu'elle ait grandi dans une société patriarcale. Elle a conseillé à l'auditoire de se montrer intrépide, de prendre des risques, mais aussi de rester humble en n'oubliant jamais ceux qui avaient voté pour eux. **Mme Jannie Lasimbang, Ministre adjointe au Ministère de la Justice et des Affaires autochtones en Malaisie**, a expliqué comment son travail avec les communautés autochtones lui avaient beaucoup appris sur les peuples autochtones. Elle a ensuite vivement encouragé les femmes autochtones à s'engager en politique malgré les critiques. **Mme Sara Olsvig, ancienne vice-premier Ministre et Ministre des Affaires sociales, de la famille, et de l'égalité des genres au sein du gouvernement du Groenland**, a parlé des problèmes que rencontrent les peuples autochtones de son pays, comme l'abus d'alcool, les suicides et les violences sexuelles faites aux enfants. Au cours de son mandat, elle a de ce fait insisté sur la nécessité de protéger les enfants, qui sont la nouvelle génération. **Mme Zakiyatou Oualett Halatine, ancienne Ministre du tourisme Touareg et de l'artisanat au Mali**, a évoqué ce qui l'a motivée à entrer en politique. Elle a expliqué qu'elle souhaitait être utile à la société en général et résoudre les problèmes communautaires, en particulier ceux des communautés autochtones. Elle a ajouté que le pays devait renforcer ses activités dans ces régions. **Mme Joenia Batista de Carvalho, Présidente de la Commission nationale pour la défense des droits des peuples autochtones au Brésil**, a confié à l'auditoire que sa motivation était d'être la voix des peuples autochtones, en particulier des femmes autochtones. Elle était, de plus, la première personne autochtone à devenir avocate dans son pays, mais également la première représentante autochtone engagée en politique. Elle a souligné, cependant, que le nombre de femmes au Parlement ne représentait qu'un très faible pourcentage. **Mme Anna Otke, Membre du Comité du Conseil de la Fédération sur les politiques sociales en Russie**, a déclaré que l'égalité des genres était une

priorité pour le gouvernement russe et a expliqué qu'il n'y avait que peu de femmes en politique à cause du manque d'accès à l'éducation pour certaines d'entre elles. Elle a aussi parlé des améliorations réalisées en Fédération de Russie par rapport aux droits des peuples autochtones. Enfin, elle a encouragé les peuples autochtones à participer à la formation du HCDH sur les droits des peuples autochtones.

Quelques États ont posé des questions aux membres du panel. Le **Canada** a demandé aux membres du panel quelles seraient leurs recommandations à l'ONU par rapport aux violences visant des femmes autochtones. Le **Danemark** a déclaré que garantir l'égalité des genres était une mesure clé pour autonomiser les femmes autochtones. Le **Brésil** a assuré que des mesures étaient prises pour protéger les défenseurs des droits de l'homme et les peuples autochtones. **La Fédération de Russie** a demandé aux membres du panel comment promouvoir les femmes politiciennes et comment impliquer les femmes dans les processus de prévention des différentes formes de violences. **L'Union Européenne** leur a demandé quelles bonnes pratiques les représentants des peuples autochtones pouvaient partager afin d'influer sur les processus décisionnels qui les concernent au niveau national. **L'État plurinational de Bolivie** a souligné que les violences sexistes étaient encore en augmentation et que cela nécessitait une action collective. **L'Australie** a demandé aux membres du panel comment les États pouvaient soutenir le parcours des femmes autochtones dans le monde politique et décisionnel pour que celles-ci deviennent des leaders.

Des organisations autochtones ont également réagi à ces discussions. La **National Indigenous Disabled Women Association (Association nationale des femmes autochtones handicapées) au Népal** a souligné les discriminations que subissent les femmes autochtones handicapées, et demandé aux membres du panel ce qui pouvait être fait pour inclure tous les groupes sous-représentés dans le débat général sur les femmes autochtones, afin qu'elles puissent acquérir autant de pouvoir que les autres. Le **New South Wales Aboriginal Land Council** a demandé aux membres du panel quelles stratégies nationales efficaces et pertinentes culturellement les États pouvaient mettre en place pour faire tomber les barrières auxquelles se heurtent les femmes autochtones lorsqu'elles veulent s'engager en politique. **Un/e représentant/e du peuple Pataxó Ha-Ha-Ha** a demandé comment Mme Joenia Batista de Carvalho avait contribuer à la réduction des problèmes environnementaux au Brésil. La **Hutukara Yanomami Associação** a exprimé sa reconnaissance vis-à-vis du travail de Mme Joenia Batista de Carvalho. **Articulación de Mujeres Indígenas de Paraguay** a demandé aux membres du panel comment elles avaient influencé leurs législations pour promouvoir une inclusion positive et la participation des femmes au pouvoir. Le **Bangladesh Indigenous Women's Network** a encouragé le Bangladesh à donner aux femmes autochtones l'opportunité de s'impliquer dans les gouvernements locaux et au sein du Parlement. La **Communauté des Potiers du Rwanda** a expliqué qu'il n'y avait pas de femmes autochtones Batwa en politique.

De nombreux membres du MEDPA ont réagi aux discussions qui se sont tenues. **Mme Kristen Carpenter** a remercié les membres du panel de leur présence et souligné que les femmes autochtones apportent un équilibre à la société au sein des organes nationaux et internationaux. **Mme Erika Yamada**, a demandé si le MEDPA, en complément des études thématiques, pouvait renforcer ces travaux et contribuer aux mandats des membres du panel, en particulier par rapport à l'application de la Déclaration. **Mme Laila Vars** a demandé si le MEDPA pouvait faire appel à l'expertise des membres du panel dans ses prochaines études et en particulier l'étude sur les droits aux terres traditionnelles. **M. Rodion Sulyandziga** a demandé à Mme Anna Otke comment elle comptait convaincre la Fédération de Russie de soutenir la Déclaration, étant donné qu'il s'agit d'un des derniers pays à ne pas l'avoir reconnue. **M. Belkacem Lounes** a demandé

aux membres du panel si elles considéraient que leurs cas étaient des exceptions au sein de leur communautés.

Les membres du panel ont ensuite répondu aux questions qui leur avaient été adressées. **S.E. Ethel Blondon Andrew** a expliqué que la première étape consistait à réviser les textes de loi pour voir ce qui avait déjà été mis en œuvre. Elle a également expliqué que même si des mesures avaient été prises pour aider les personnes autochtones handicapées, cela restait un point à améliorer. **Mme Sara Olsvig** a déclaré que les institutions politiques n'étaient pas favorables à la présence des femmes, en particulier les mères de famille. De ce fait, il leur est nécessaire d'œuvrer en faveur de leurs droits, en particulier en inculquant cette idée aux enfants, en tant que nouvelle génération. **Mme Jannie Lasimbang** a mentionné l'importance de promulguer l'égalité des sexes dans la loi. Elle a également évoqué que le manque de femmes autochtones à des postes élevés, même au sein de leurs communautés, devait être résolu. **Mme Anna Otke** a déclaré que les femmes politiciennes devaient faire connaître leurs travaux. Elle a également ajouté que des experts russes avaient participé à l'élaboration de la Déclaration même si la Fédération de Russie a voté contre. **Mme Zakiyatou Oualett Halatine** a souligné qu'il était crucial de promouvoir la participation des femmes autochtones en politique au niveau national et international. **Mme Joenia Batista de Carvalho** a expliqué que la Déclaration n'était ni bien connue, ni respectée. Elle a ajouté que les peuples autochtones avaient une préoccupation commune : la protection de leurs terres. Ils doivent s'aider mutuellement et partager toute information pertinente. Elle a également recommandé que les États soutiennent et aident les femmes autochtones à accéder à des fonctions publiques et à atteindre l'autonomie financière.

- [Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples autochtones, y compris l'Étude sur la reconnaissance, réparation et réconciliation](#)

Mme Erika Yamada, membre du MEDPA, a parlé du rapport AHRC EMRIP/2019/3 du MEDPA, qui sera présenté au CDH en sa 24^{ème} session en Septembre. Elle a expliqué que ce volet de leur mandat impliquait d'identifier, diffuser, et promouvoir les bonnes pratiques et leçons tirées des expériences relatives aux efforts déployés pour réaliser les objectifs de la Déclaration.

Quelques États ont fait une déclaration. **Le Brésil** a exprimé son désaccord sur le fait que le rapport mentionne que les droits des peuples autochtones sont menacés dans le pays. Le **Mexique** a insisté sur l'importance de la Déclaration. La **Malaisie** a exprimé sa volonté de garantir le respect des droits des peuples autochtones. **L'Australie** a réitéré son engagement à améliorer les droits des peuples aborigènes. La **Nouvelle Zélande** a exprimé son souhait de continuer à travailler avec le peuple Māori. La **Bolivie** a fait part de son désir de nouer un dialogue avec les peuples autochtones sur les sujets les concernant.

De nombreuses **organisations autochtones** sont intervenues. **Naga Peoples for Human Rights** a demandé au MEDPA de tenir les États pour responsables de leurs manquements à respecter et appliquer les divers accords qui ont été conclus avec les peuples autochtones. Le **New South Wales Aboriginal Land Council** a encouragé les États à lancer des initiatives de sensibilisation nationale expliquant de manière appropriée les bases de la pleine mise en œuvre des droits autochtones. L'**Organisation des Nations Autochtones de Guyane (ONAG)** a suggéré que le MEDPA ajoute le cas de la Guyane française à son étude sur la réconciliation, et que le gouvernement français sollicite l'expertise du MEDPA pour la mise en

œuvre d'un Plan d'action national. Le **Mejlis du peuple Tatar de Crimée** a demandé au MEDPA d'inclure dans son étude la situation du peuple Tatar de Crimée en Ukraine. **Maloca International** a demandé que le Mexique déclare le site Wirikuta comme zone protégée. Le **Caucus global** a suggéré la création d'une carte répertoriant les violations qu'ont subi les peuples autochtones, sans quoi le processus de réconciliation n'est pas envisageable. **Hutukara Associação Yanomami** a souligné qu'il était urgent que le Brésil respecte les droits des peuples autochtones. Le **Kgalagadi Youth and Women's Development Network (Réseau de développement des jeunes et femmes Kgalagadi)** a mis en avant le cas des éleveurs Mboro au Cameroun, qui se trouvent pris dans une guerre continue, et sont de ce fait victimes de violations des droits humains. L'**Assemblée des Arméniens d'Arménie Occidentale** a évoqué le génocide des Arméniens. **Grand Traverse Band of Ottawa and Chippewa Indians** a dénoncé le fait que les États-Unis n'avaient jamais respecté le Traité de Détroit signé en 1855, qui promettait 35 000 Ha de terres comme lieu de vie permanent pour les indiens Chippewa. **Collective Efforts for Voluntary Action** a souligné l'absence de droits de propriété dont souffrent les femmes de l'ouest de l'Himalaya. L'**Association pour le développement, la protection de l'environnement au Nord du Mali** a conseillé les États de désarmer et encercler les hommes armés qui tuent les peuples autochtones du Mali au plus vite. L'**Aotearoa Independent Monitoring Mechanism** a recommandé que la Nouvelle-Zélande rende les terres au peuple Māori et mette un terme au retrait des enfants Māori de leurs familles. L'**Unión de Mujeres Ayamaras del Abya Yala – UMA** a recommandé que le Pérou inclue les peuples autochtones à tous les niveaux du gouvernement. Le **Consejo Coordinador Nacional Indígena Salvadoreño – CCNIS** a exhorté le Salvador à ratifier la Convention n° 169 de l'OIT. Le **Shimin Gaikou Centre** a invité le MEDPA à apporter son assistance au gouvernement du Japon afin de garantir la pleine participation du peuple Ainu dans les prises de décision. Le peuple **Ryukyu** a prié le MEDPA de recommander au Japon de reconnaître le peuple Ryukyu comme peuple autochtone du pays. La **Marsabit Women Advocacy and Development Organization** a exhorté le Kenya de mettre fin aux discriminations incessantes que subit le peuple Wayyu. La **Cambodia Indigenous Youth Association** a sollicité le MEDPA et la Rapporteuse spéciale pour qu'ils demandent au gouvernement du Cambodge d'accélérer les procédures de cadastrage collectif pour les peuples autochtones. **Masinya Dairy Ltd.** a suggéré aux États d'aider les femmes autochtones à atteindre l'autonomie économique et sociale. La **Comunidad San Francisco de Cajas** a conseillé à l'Équateur d'accepter les recommandations faites par l'EPU. **Cabildo Indígena de la Santísima Trinidad-Bolivia** a appelé l'ONU à rejeter la construction d'une route traversant le TIPNIS, qui détruirait l'une des plus grandes réserves naturelles. Le **Gobierno territorial indígena AMASAU comunidad Awastingni** a réclamé que le Nicaragua collabore avec les leaders autochtones afin d'assurer une protection juridique de leur droit aux terres. **Foro Penal – Red de defensores indígenas del estado Amazonas** a appelé le Venezuela à suivre les recommandations du HCDH. L'**Indigenous World Association** a fait part de ses inquiétudes face à l'obstruction faite à la loi C-262 « Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples autochtones Act ». L'**Interregional Public Movement of Komizhentsy-Izvatas** a demandé à la Fédération de Russie de résoudre le problème des déchets sur les territoires autochtones. **Red de Juventud Indígena de Brasil** a exhorté le Brésil à respecter les droits des peuples autochtones aux terres et territoires, et à promouvoir la participation des jeunes autochtones aux réunions du gouvernement. Le **Congrès Mondial Amazigh** a évoqué l'incrimination croissante du peuple Amazigh. Le **Pueblo Wichi – Radio Comunitaria La Voz Indígena** a exhorté l'Argentine à respecter les droits des femmes autochtones. La **National Native American Boarding School Healing Coalition** a demandé que le MEDPA se penche sur les conséquences à long-terme et l'absence de plan de guérison concernant les pensionnats aux États-Unis, et que ceux-ci collaborent avec le Groupe de travail de l'ONU sur les disparitions involontaires de son res-

sort. **CONAMI-CONAMICH** a exhorté l'Argentine à reconnaître le massacre des peuples autochtones qui a eu lieu au cours des dernières années. **RAIPON** a demandé que la Fédération de Russie garantisse les droits des peuples autochtones. **ACAL – AZUL**, a expliqué comment les terres du peuple Amazigh leurs avait été dérobées par le gouvernement marocains. Le **Conseil Coutumier Djubea Kapume** a exhorté la France à éradiquer les préjudices et discriminations visant le peuple Kanak en Nouvelle Calédonie. Le **Parlement Sámi de Norvège** a évoqué la création d'une Commission de Vérité et Réconciliation en Norvège, dont le but est de restaurer la confiance entre le peuple Sámi et le gouvernement ; elle a encouragé la Suède et la Finlande à faire de même. La **New Zealand Human Rights Commission** a salué l'étude du MEDPA et continuera de s'y référer et de la promouvoir dans ces travaux. Le **National Centre for Truth Reconciliation** a recommandé que le MEDPA envisage un suivi direct avec le Gouvernement du Canada pour inciter à la préservation des registres des pensionnats, qui devraient être détruits d'ici 2027, sur décision de la Cour Suprême du Canada. L'**Organisation IZERFAN** a évoqué la destruction des territoires Amazigh. L'**Association DERWAN du Burkina Faso** a fait part de ses inquiétudes par rapport aux violences perpétrées à l'encontre des peuples autochtones et aux conditions précaires dans lesquelles ils vivent. Le **Youth Elders Council** a suggéré que le MEDPA continue d'encourager les États à prendre des mesures efficaces pour faire appliquer les articles 5 et 8 de la Déclaration. Le **Consejo de Ancianos Rapa Nuí** a recommandé que le Chili reconnaisse les droits territoriaux du peuple Rapa Nuí. **Articulação de Mulheres Indígenas do Ceará** a dénoncé les massacres de peuples autochtones au Brésil, perpétrés par des sociétés minières comme Vale ou POSCO. **Le peuple Pataxó Ha-Ha-Ha** a également signalé la pollution des terres du peuple Pataxó par les sociétés minières au Brésil. Le **Congrès Populaire Coutumier Kanak** a déclaré que sans une application totale de la Déclaration par les États, il ne pouvait pas y avoir de réconciliation. **ADJMOR** a recommandé que les peuples autochtones soient inclus dans les programmes d'aide humanitaire. Le **Consejo Indio de Sud América** a fait remarquer que la Déclaration était une déclaration non-contraignante. **Cabildo Mayor del Pueblo Inga de Aponte Colombia** a dénoncé les violations des droits de l'Homme en Colombie, en particulier de la part des sociétés minières. Le **Conselho Indigenista Missionario** a noté avec regret l'intervention de la délégation brésilienne, alors que de nombreux peuples autochtones sont victimes de violations des droits de l'Homme à travers le pays. La **Tuvalu Association of Non-government organization** a conseillé au MEDPA d'exiger du HCDH et de l'OIM qu'ils se concentrent sur la vulnérabilité des peuples autochtones de la région pacifique liée aux conséquences des changements climatiques. **PDP Shirika La Bambutí** a invité la Rapporteuse spéciale à organiser une visite pays en RDC auprès du peuple Pygmée. La **Porgera Red Wara Women's Association** a dénoncé les violences que subissent les femmes autochtones de Papouasie Nouvelle-Guinée et suggéré que le gouvernement crée une Institution Nationale des Droits de l'Homme.

La **Leuphana University** a exposé les difficultés rencontrées dans la mise en place d'une éducation bilingue.

Mme Megan Davis, membre du MEDPA, a réagi à l'intervention de l'Australie. Elle a expliqué que le processus de réconciliation avait débuté en 2011 et qu'un groupe de travail avait été créé. Par exemple, la déclaration "Uluru Statement from the Heart"¹ avait été publiée afin d'expliquer la reconnaissance constitutionnelle au peuple australien.

¹[Uluru Statement from the Heart](#)

- Dialogue avec la Rapporteuse spéciale sur les droits des Peuples Autochtones, la Présidente de l'Instance Permanente des Nations Unies sur les Questions Autochtones, la Présidente du conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les Peuples Autochtones et des membres des organes des traités relatifs aux droits de l'Homme

M. Rodion Sulyandziga, membre du MEDPA, a ouvert la session en expliquant l'objectif de ce dialogue, qui est de contribuer à la compréhension et connaissance conjointe des travaux des membres du panel. **Mme Victoria Tauli-Corpuz, Rapporteuse spéciale sur les droits des Peuples autochtones**, a abordé trois questions qui sont reflétées dans la Déclaration, pertinentes aux peuples autochtones, et qui devront être débattues et améliorées ; il s'agit de : la question de la reconnaissance, réparation et réconciliation ; la question des systèmes juridiques autochtones ; et la question du droit des peuples autochtones à l'autodétermination. **Mme Anne Nuorgam, Présidente de l'Instance Permanente**, a mentionné les différentes actions que l'Instance Permanente mène afin d'assurer l'application de la Déclaration, comme produire des rapports et publications, participer aux réunions et également soutenir les États membres dans l'élaboration des Plans d'action nationaux. **Mme Myrna Cunningham, Présidente du conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les Peuples Autochtones**, a rappelé à quel point il était important de contribuer au Fonds de contributions volontaires qui rend possible la participation de nombreux délégués autochtones aux mécanismes des Nations Unies et de ce fait, elle a encouragé les États à continuer ou commencer à y contribuer. **Mme Gladys Acosta Varga, membre du Groupe de travail de la CEDAW**, a revendiqué la nécessité de respecter les droits des femmes autochtones en prenant en considération leurs expériences au sein de leurs communautés et en reconnaissant leurs savoirs. **Mme Ilze Brands Kehris, Rapporteuse du Comité des droits de l'Homme**, a cité, dans son rapport annuel, sept pays (Angola, Belize, Guinée, Laos, Vietnam, Liberia et Salvador) où des difficultés ont été observées pour les peuples autochtones par rapport à la reconnaissance de leur statut au sein du cadre légal en vigueur, et par rapport aux discriminations et droits fonciers.

La Fédération de Russie a appelé le MEDPA à rejeter les accusations des Tatars de Crimée. Le **Pérou** a exprimé son soutien aux peuples autochtones du pays. **L'Union Européenne** a partagé avec l'auditoire deux directives sur la non-discrimination dans les actions extérieures, et sur l'eau potable et l'assainissement.

La Ligue Nationale des Associations Autochtones Pygmés du Congo (LINAPYCO) a parlé des violences entre les peuples Bantu et Batwa au Congo et recommandé au MEDPA de mener une enquête. **Pueblo Wíchí – Radio Comunitaria La Voz Indígena** et **Mujeres indígenas unidas por la biodiversidad de Panamá** ont exhorté le Panama à ratifier la Convention n° 169 de l'OIT. **L'Asociación de Kunas Unidos por Napwana Panamá** et **l'Asociación de municipalidades con Alcalde Mapuche Chile** ont suggéré que le Panama et le Chili engagent un dialogue avec les peuples autochtones sur la manière d'appliquer pleinement la Déclaration. **L'Universidad Nacional de Salta** a mis en lumière les évictions de femmes autochtones en Argentine, qui ont des conséquences désastreuses sur leur santé. Le **Consejo Regional Indígena del Tolima – CRIT** a accusé le gouvernement colombien de mettre en place des projets d'extraction sur les territoires autochtones sans le consentement des peuples autochtones. Le **Shimin Gaikou Centre** a exhorté le MEDPA à recommander au Japon de reconnaître le peuple Ryukyu comme peuple autochtone

du pays. Les **boursiers autochtones du HCDH** ont exprimé leur reconnaissance pour avoir pu participer à la formation du HCDH. La **Native Women's association du Canada** a demandé au MEDPA de lancer une recherche sur les génocides, suite à ce qu'ont subi les femmes autochtones au Canada. Les **boursiers autochtones russophones du HCDH** ont conseillé au MEDPA d'avoir plus de documents et événements traduits en russe, celle-ci étant l'une des langues officielles. Le **Mejlis Crimean Tatar Resource Center** a dénoncé le génocide des Tatars de Crimée et demandé à la Fédération de Russie de les reconnaître en tant que peuples autochtones. L'**AIPP et le Caucus asiatique** ont dénoncé le manque de reconnaissance des droits des peuples autochtones et le non-respect de leur droit au consentement libre, préalable et éclairé. Le **Bangladesh Indigenous women's network** a exhorté le Bangladesh à mettre fin à toutes les violences à l'encontre des femmes et filles autochtones. **ARETEDE** a demandé à l'Argentine de garantir de toute urgence l'octroi des territoires aux peuples autochtones. Le **Centre international pour la justice de Genève** a demandé au Canada et aux États-Unis que la reconnaissance des droits des peuples autochtones soit garantie ainsi que la réparation, même avec un changement de régime. Genève pour les Droits de l'Homme a salué les 42^{ème} et 45^{ème} sessions du CDH pour leurs études et demi-journée de réunions-débats sur la protection des langues et des défenseurs des droits de l'Homme. L'**Indigenous Peoples organization Australia (organisation des peuples autochtones d'Australie)** a suggéré que le MEDPA élabore son rapport en menant une étude en deux ans sur les traités et la manière dont les accords entre nations peuvent aider les avancements de la Déclaration.

- Travaux futurs du Mécanisme d'experts et prochaines études thématiques

M. Belkacem Lounes, membre du MEDPA, a expliqué à l'auditoire que les futurs travaux du MEDPA porteraient sur le droit à la terre ; le choix de ce sujet résulte des demandes reçues de la part des peuples autochtones et dans l'idée que cela compléterait de manière appropriée l'étude sur le consentement libre, préalable et éclairé. Il a ajouté que le MEDPA organisera un séminaire à Prétoria en octobre, en partenariat avec l'Université de Prétoria et le HCDH afin de documenter cette future étude.

Le Guatemala (au nom du Canada, de l'Australie, du Danemark, du Groenland, du Mexique, de Nouvelle-Zélande et de Finlande) a encouragé le MEDPA à continuer d'organiser des caucus autochtones régionaux au cours des sessions à venir.

Des organisations autochtones ont également pris la parole. L'**AIPP** a déclaré que la nomination à l'Instance Permanente d'experts autochtones de la région asiatique par le Président de l'ECOSOC était problématique, car il ne s'agit pas d'une décision prise par les peuples autochtones. La **United Nations Association of Australia Queensland Division** a suggéré que le MEDPA envisage les changements climatiques comme thème de sa prochaine étude thématique. Le **New South Wales Aboriginal Land Council** a demandé à la Rapporteuse spéciale d'ajouter le cas des peuples autochtones dans ses travaux sur le "Droit à un logement convenable". L'**Union of Traditional Craftsmen of the Indigenous Peoples of Khanty Mansyisk Autonomous Okrug-Yugra** a fait part de ses inquiétudes par rapport à l'insécurité qui entoure leur patrimoine culturel. **RAIPON** a souligné qu'il était important que les États respectent la Déclaration. **GTI AMASAU** a demandé au MEDPA de mener une étude sur les conflits agraires et l'occupation illégale des terres autochtones par des tierces parties. Le **Global Indigenous Youth Caucus (Caucus global des jeunes autochtones)** a dénoncé que des enfants soient encore actuellement retirés de force de leurs communautés autochtones. **CLACPI** a suggéré que le MEDPA organise une session sur les moyens de transmettre

leur culture, à travers la radio par exemple. La **Maari Ma Health Aboriginal Corporation** a signalé la pollution des eaux et exhorté les États à respecter les droits à la santé des peuples autochtones. Le **Kalinago People of Dominica** a demandé au MEDPA d'envisager une mission en Dominique afin de renforcer les capacités du pays en vue de l'application de la Déclaration et de la Convention n°169 de l'OIT. **AIM-West** a demandé au MEDPA et autres agences des Nations Unies de soutenir les peuples autochtones et autres pour mettre fin au projet d'oléoduc Keystone XL. La **Papua New Guinea Mining Watch Group Association Inc. (association de surveillance minière de Papouasie Nouvelle Guinée)** a exhorté la Papouasie Nouvelle Guinée à respecter la Déclaration. L'**International Indian Treaty Council (Conseil international des traités indiens)** et l'**US Human Rights Network (Réseau des droits de l'Homme des États-Unis)** ont recommandé que le MEDPA réalise une étude sur les femmes autochtones disparues et assassinées. L'**Edfu Foundation Inc.** a suggéré que le MEDPA complète son étude sur la reconnaissance, la réparation et la réconciliation par des éléments relatifs aux autochtones africains déplacés suite aux migrations forcées et enlèvements. **Guam** a conseillé au MEDPA de mener une étude sur les peuples autochtones vivant en territoires décolonisés comme les Guam. **Iuventum** a recommandé que le MEDPA mène une étude sur les limites à la commercialisation des ressources naturelles. La **Climate change and Development Authority** a suggéré que le MEDPA étudie les conséquences de l'élévation du niveau des mers et la disparition des terres résultant des changements climatiques. **Retracing our Own Traditions** a demandé au MEDPA d'exiger que la CNUDM inclue le respect des droits des peuples autochtones comme principe dans l'élaboration du nouveau traité de protection de la biodiversité au-delà des territoires nationaux (BBNJ). La **Fundación Paso a Paso** et l'**Indigenous Person with Disabilities Global Network** ont recommandé que le MEDPA mène une étude sur les personnes autochtones handicapées. **Enlace Continental de Mujeres Indígenas de las Americas Region Mexico** a suggéré que le MEDPA envisage de réaliser une étude sur toutes les formes de violences faites aux femmes autochtones. Le **Consejo Coordinador Nacional Indígena Salvadoreño** a mis en lumière le rôle essentiel de la terre pour les peuples autochtones et exhorté les États à protéger ces terres. **WINTA** a proposé que le MEDPA entame une étude internationale sur les violations des droits de l'Homme touchant les peuples autochtones dans le domaine du tourisme international. L'**Indigenous Peoples and Nations Coalition (Coalition des peuples et nations autochtones)** a appelé le MEDPA à mener une étude sur l'apartheid et autres crimes graves commis par les États-Unis à l'encontre des peuples autochtones. L'**Indigenous Peoples Organization – Australia (organisation des peuples autochtones d'Australie)** a recommandé que le MEDPA réalise un audit sur la législation relative aux droits fonciers autochtones. Le **Mejlis du peuple Tatar de Crimée** a demandé au MEDPA d'inclure dans son étude la situation du peuple Tatar de Crimée en territoires occupés. Le **Congrès Mondial Amazigh** a demandé que le MEDPA inclue dans ses futures études des informations sur la protection et l'incrimination des défenseurs des peuples autochtones.

- Propositions à soumettre au Conseil des droits de l'homme pour examen et approbation

Mme Kristen Carpenter, Présidente du MEDPA, a présenté la session à l'auditoire et expliqué qu'il s'agit d'un processus que le MEDPA complète en septembre, lorsqu'il présente son rapport annuel au CDH.

Quelques **organisations autochtones** ont pris la parole. L'**United Nations Association of Australia – Qld Division** a demandé au CDH de réaliser une étude sur les conséquences des changements climatiques pour les îles du détroit de Torres. L'**Association culturelle Adhrar Ath Koudhea Kabylie** a suggéré que le CDH mène une étude sur le fédéralisme de gestion. L'**Indigenous World Associations** a recommandé que

le CDH accorde un statut d'observateur ou un statut distinct aux institutions autochtones. Le **Crimean Tatar Resource Center** a recommandé que le CDH examine de manière suivie la situation des droits humains en Crimée.

Témoins au bout du monde a conseillé aux États de respecter les droits des femmes autochtones.

Vendredi 19 juillet

- Adoption des études et rapports

Mme Kristen Carpenter, Présidente du MEDPA, a présenté le rapport et les propositions préalables pour soumission au CDH :

1^{ère} proposition : Participation des peuples autochtones au Conseil des droits de l'Homme

Le MEDPA propose que le CDH organise un atelier technique sur les modalités permettant de renforcer la participation des peuples autochtones au Conseil.

2^{ème} proposition : Décennie internationale sur les langues autochtones

3^{ème} proposition : Participation accrue des États membres et coordination entre les mécanismes des peuples autochtones, et des organes des traités avec le Mécanisme d'experts

4^{ème} proposition : Promotion du mandat sur les activités du Mécanisme d'experts dans les pays

5^{ème} proposition : Protection des défenseurs des droits de l'Homme

6^{ème} proposition : Représailles subies par les défenseurs des droits de l'Homme, les titulaires de mandat et les leaders autochtones

7^{ème} proposition : Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières

8^{ème} proposition : Rapatriement international des objets sacrés et dépouilles des peuples autochtones

9^{ème} proposition : Plans d'action nationaux et législations pour réaliser les objectifs de la Déclaration

10^{ème} proposition : Contribution au Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les peuples autochtones

11^{ème} proposition : Collaboration avec les processus d'Examen Périodique Universel

12^{ème} proposition : Célébration du 30th anniversaire de la Convention n° 169 de l'OIT

Des déclarations de clôture ont été faites par les **membres experts**. **Mme Erika Yamada** a reconnu l'importance des propositions soumises. Elle a félicité Mme Kristen Carpenter de son travail en tant que nouvelle Présidente et elle a également remercié M. Edtami Mansayagan pour son travail. **M. Edtami Mansayagan** a remercié les autres membres du MEDPA, car il s'agit de sa dernière session du MEDPA. **Mme Laila Vars** a également remercié M. Edtami Mansayagan et les autres membres experts, car il se peut que ce soit sa dernière session aussi. **Mme Kristen Carpenter** a exprimé sa reconnaissance envers les autres membres experts et tous les délégués autochtones qui ont participé à cette session. Elle a annoncé que la session de l'année prochaine se tiendrait du 8 au 13 juin 2020.

Une femme autochtone du peuple Pataxó et une femme autochtone du peuple Anacé du Brésil ont clôturé la session par un chant traditionnel.

3. Résumés des évènements parallèles

Mardi 16 juillet

- Vers Beijing +25 : Éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes autochtones

Organisé par : US Human Rights Network, National Indigenous Women's Resource Center, Kgalagadi Youth and Women's Development Network, National Native American Boarding School Healing Coalition, Coordinadora Nacional de Mujeres Indígenas

Cet évènement a porté sur la participation des femmes autochtones à Beijing +25, qui célébrera les 25 ans de la Plateforme d'action de Pékin, visant à faire tomber les obstacles systémiques qui empêchent l'égale participation des femmes dans tous les domaines de la vie. Les membres du panel ont évoqué les difficultés auxquelles font face les femmes au sein de leurs communautés respectives. Malgré certains progrès, il a été difficile de parvenir à un réel changement pour la majorité des filles et femmes du monde. Elles sont toujours victimes d'abus sexuels, d'assassinats, de disparitions, de manque d'accès à l'éducation. Cependant, dans leur processus de guérison, elles ont décidé d'arrêter de se sentir coupables et continuent de soutenir les organisations qui défendent leurs droits.

- La destruction environnementale au sein des territoires autochtones : ses répercussions, les solutions adéquates et le rôle des femmes autochtones dans la définition de stratégies communautaires adaptées

Organisé par : International Committee for the Indigenous Peoples of the Americas et Society for Threatened Peoples

L'objectif de cet évènement parallèle était d'exposer la destruction de l'environnement par les sociétés minières et pétrolières (comme Vale) sur les territoires autochtones en Argentine et au Brésil. La destruction de leurs terres et la pollution de l'eau ont eu des conséquences dramatiques sur leur santé. De ce fait, de nombreux leaders autochtones, parmi lesquels des femmes, ont commencé à défendre leur cas au niveau national et reçoivent maintenant des menaces de mort ou sont victimes d'autres violations de leurs droits. Les questions soulevées par l'auditoire ont souligné la nécessité de protéger et reconnaître leurs droits en mettant un terme aux activités de ces sociétés.

- Les jeunes autochtones et la Déclaration : Défis et opportunités pour un avenir meilleur

Organisé par : New South Wales Aboriginal Land Council

Cette réunion-débat a mis en lumière la pertinence de la Déclaration pour les jeunes autochtones d'Australie. Les membres du panel ont partagé leurs expériences et mis en avant des exemples pratiques de la manière dont la Déclaration pouvait être utilisée pour influencer positivement la vie des jeunes autochtones. Les problématiques soulevées concernaient les questions de santé, le manque d'accès à l'éducation, le manque d'accès à une nourriture saine et l'impossibilité de suivre des études aborigènes. Des programmes sont donc mis en place pour répondre à ces problématiques par le biais de la redynamisation de leurs traditions, par exemple, à travers l'enseignement et l'apprentissage en langues autochtones ou à travers l'art. Ils ont également encouragé les jeunes autochtones à s'engager dans les processus politiques décisionnels afin de pouvoir exprimer leurs besoins.

- Le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les peuples autochtones, le rôle qu'il joue en garantissant la participation effective des Peuples autochtones aux processus des Nations Unies et son impact au niveau des pays ou des communautés

Organisé par : Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les Peuples autochtones

L'objectif de cet événement était de présenter le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les peuples autochtones. Depuis sa création en 1985, le Fonds a soutenu plus de 2000 bénéficiaires. Son objectif principal est de permettre aux délégués autochtones de prendre part aux Groupes de travail sur les peuples autochtones, mais en 2015 son mandat a été élargi pour soutenir la participation des représentants des organisations et institutions autochtones aux organes de l'ONU les concernant. Le Fonds est géré par un Conseil d'administration, dont le mandat est de conseiller le Secrétaire Général sur l'utilisation du Fonds au sein du HCDH. De plus, les gouvernements, ONG et autres entités privées ou publiques peuvent contribuer au Fonds.

- Les droits des Peuples autochtones : étude de cas de la République démocratique du Congo

Organisé par : le Réseau Autochtones Pygmées et Accompagnants en République Démocratique du Congo, le Panel d'inspection de la Banque mondiale

Cet événement parallèle a attiré l'attention sur le travail du Panel d'inspection, qui est un mécanisme indépendant de réclamation pour les personnes et communautés qui estiment qu'ils ou elles ont été défavorisé(e)s par la Banque Mondiale. Dans le cas présent, il s'agit du peuple Pygmée de République Démocratique du Congo, qui a déposé une réclamation. En 2005, la Banque Mondiale a financé un projet forestier visant à renforcer les liens sociaux, mais ce processus s'est déroulé sans le respect du droit au consentement libre, préalable, et éclairé des peuples autochtones de la région. Cependant, en 2013, la Banque Mondiale a quand même reconnu les droits des peuples autochtones.

- Les cadres normatifs pour la protection, le soutien et la promotion des langues : les derniers faits au niveau national et international

Organisé par : UNESCO, Comité de pilotage de l'année internationale des langues autochtones

En lien avec l'Année internationale des langues autochtones, cet événement a présenté les cadres normatifs pour la protection, le soutien et la promotion des langues. Comme cela a été expliqué, les rapports sur les pays ont démontré les problématiques entourant les langues autochtones et les solutions qui ont été suggérées aux États pour relever ces défis. Parmi les exemples cités : la loi C-91 du Canada, une loi respectant les langues autochtones, qui montre que la signature d'un traité peut être un premier pas vers la réconciliation entre les peuples autochtones et les États, ou encore l'exemple de la mise en place d'un système bilingue pour la promotion de la langue Khomi en Fédération de Russie.

Mercredi 17 juillet

- La reconnaissance de la nature traditionnelle du territoire autochtone – opportunités et risques existants dans le procès de l'affaire Xokleng devant la Cour suprême brésilienne

Organisé par : Conselho Indigenista Missionário

Cet évènement parallèle avait pour but de fournir des informations sur l'affaire Xokleng au Brésil. Historiquement, depuis déjà l'ère coloniale, le système juridique brésilien reconnaît les droits des peuples autochtones ; cependant, au cours de la dernière décennie, la Cour Suprême fédérale brésilienne a proposé une interprétation restrictive et controversée, appelée cadre temporel. Cette approche garantit le droit à un territoire si les habitants y vivent depuis le 5 octobre 1998. Cette interprétation pose problème car elle enfreint l'Article 231 de la Constitution brésilienne qui établit les droits originaux des peuples autochtones. Ainsi, dans le cas de l'affaire Xokleng, la Cour Suprême fédérale ne peut pas changer la démarcation des territoires autochtones de la région de Santa Catarina, mais le gouvernement brésilien ne respecte pas cette loi et continue à discriminer et attaquer le peuple Xokleng. Ces derniers ont exprimé leur volonté de continuer à résister au gouvernement.

- Le suivi des recommandations sur les Peuples autochtones de la région des Grands Lacs faites par l'EPU et les organes de traités

Organisé par : IPACC/DOCIP

L'objectif de cet évènement était de mettre en contexte, impliquer les gouvernements et les mécanismes onusiens des droits de l'Homme, et entamer un dialogue sur les peuples autochtones dans le contexte des frontières et l'application des recommandations relevant de l'Article 36 de la Déclaration pour la Région des Grands Lacs (entre le Rwanda, l'Ouganda, le Burundi et la République Démocratique du Congo). Le contexte de guerres récurrentes et conflits politiques a rendu les peuples Pygmée et Batwa vulnérables face aux violences, travaux forcés, viols, évictions forcées, marginalisation, et discriminations. Il est ressorti des échanges que, même si des progrès ont été accomplis dans certains pays, il reste beaucoup à faire pour l'application de la Déclaration. Les missions de RDC, du Rwanda et du Burundi, qui étaient représentées ont montré des signes de bonne volonté à progresser dans leurs pays respectifs et sont convenues d'une approche sous-régionale et d'une coopération avec le MEDPA (pour lequel une demande de travaux dans le pays a été envoyé pour la RDC).

- Les systèmes alimentaires autochtones et les changements climatiques

Organisé par : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture – FAO

L'objectif principal de cet évènement parallèle était d'informer et sensibiliser aux systèmes alimentaires autochtones. Bien qu'ils ne représentent que 5% de la population mondiale, au cours des siècles, ils se sont adaptés aux différents environnements en ayant recours à des moyens de subsistance en lien avec l'environnement et en développant des pratiques spécialisées de gestion des ressources. De ce fait, ils sont considérés comme les gardiens de 80% de la biodiversité mondiale et leurs systèmes alimentaires se révèlent sains et durables. Néanmoins, ils sont actuellement vulnérables face aux changements climatiques, à la mondialisation et aux agro-industries. Cela les met dans une situation de grande pauvreté et en conséquent le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ne sera pas réalisé si leur situation ne s'améliore pas.

- Le programme de bourses à l'intention de représentants autochtones du HCDH et le lancement de l'appel à candidatures pour 2020

Organisé par : Programme de bourses à l'intention des autochtones du HCDH

Cet évènement parallèle a présenté le Programme de bourses à l'intention des autochtones, qui est un programme de formation sur les droits de l'Homme, établi par le HCDH dans le cadre de la Décennie internationale des peuples autochtones (1995-2004). Depuis 1997, 300 boursiers en ont bénéficié. Le programme est accessible en français, anglais, espagnol et russe. De plus, tous les frais des boursiers sont couverts pendant la durée de la formation.

- Connecter les Peuples autochtones au développement régional et rural – lancement du projet et échanges

Organisé par : OECD

Cet évènement s'axait sur les manières de connecter les peuples autochtones au développement régionale et rural. L'Organisation pour la coopération et le développement économique est une organisation qui vise à mettre en œuvre des politiques meilleures pour une vie meilleure. Les peuples autochtones, qui vivent souvent dans des régions rurales, gagnent 30% de moins que les autres. C'est pourquoi des pays comme l'Australie et le Canada ont décidé de travailler avec les peuples autochtones sur le long-terme pour améliorer leur situation économique.

Jeudi 18 juillet

- La politique des États-Unis concernant les 'Boarding School' (école de type pensionnat) indiens : répercussions actuelles sur les enfants, familles et nations autochtones

Organisé par : Native American Boarding School Healing Coalition, Native American Rights Fund, International Indian Treaty Council

Cet évènement parallèle avait pour but d'attirer l'attention sur les pensionnats américains, où les enfants autochtones ont été envoyés de la fin du 19^{ème} siècle au milieu du 20^{ème}. Le but de ces écoles était l'assimilation. Pour y parvenir, des mesures traumatisantes étaient prises comme le rejet de leur identité autochtone (on leur donnait un nouveau nom et un nouveau numéro), des abus physiques, psychologiques et dans les cas les plus tragiques sexuels. De plus, de nombreux enfants y mouraient de maladie ou dans des circonstances mystérieuses. Les descendants de ces survivants réclament aujourd'hui justice, car sans reconnaissance, il ne peut pas y avoir de guérison. Cependant, le processus est long et difficile car le gouvernement des États-Unis ne les aide pas à rassembler les informations nécessaires.

- La visite de pays du MEDPA à Aotearoa/Nouvelle-Zélande en avril 2019 : réflexions et leçons tirées

Organisé par : Aotearoa Independent Monitoring Mechanism

Cet évènement a porté sur la visite de pays que le MEDPA a fait à Aotearoa/Nouvelle-Zélande en avril 2019. Les experts du MEDPA ont expliqué leurs actions dans le cadre des visites de pays : conseils techniques, déclaration de fin de mission et suivi. Dans le cas présent, la Commission des droits de l'Homme de Nouvelle-Zélande a facilité les réunions entre le gouvernement et le peuple Māori. Dans l'ensemble, toutes les parties se sont réjouies de la visite et le MEDPA essaiera de rencontrer autant de parties prenantes que possible lors de ces prochaines visites.

- Langues et liberté : le rôle des langues dans la compréhension des droits

Organisé par : Australian Permanent Mission, Australian National University

Cet évènement était dédié à l'importance des langues et le rôle qu'elles jouent par rapport aux droits des peuples autochtones. Elles sont au centre de leurs vies, cependant, l'Année internationale des langues autochtones a montré qu'elles étaient en voie de disparition ; de ce fait, il est crucial de les protéger, les promouvoir et les redynamiser. Des exemples ont été donnés pour illustrer en quoi il était positif que les peuples autochtones puissent parler leur langue maternelle. En effet, certains d'entre eux ont travaillé sur la traduction de la Déclaration et d'autres documents utilisés comme support d'enseignement de leur langue dans les écoles.

Vendredi 19 juillet

- Les initiatives provenant d'Asie : reconnaissance, réparation et réconciliation

Organisé par : AIPP, IWGIA, Tebtebba

Cet évènement parallèle a porté sur les initiatives prises dans l'état du Nagaland (en Inde), aux Philippines et au Bangladesh dans le cadre du processus de reconnaissance, réparation et réconciliation. Le Bangladesh a adopté en 1999 la loi Chittagong Hill Tract Council Act, et en a mis en application de nombreux articles, mais pas ceux relatifs aux problématiques saillantes comme les droits fonciers ou la démilitarisation des territoires autochtones. Dans le cas du Nagaland, les peuples autochtones se sont battus pendant des décennies avec le gouvernement indien pour obtenir leur souveraineté, jusqu'à ce que le processus de paix de Naga (Naga Peace Process) soit signé en 2015. Enfin, le principal problème aux Philippines était l'accès à l'autonomie régionale. La région de Mindanao est parvenue à l'autonomie grâce au combat du peuple Bangamoro². Dans la région de la Cordillère, l'Indigenous Peoples Rights Act (loi sur les droits des peuples autochtones) a été ratifiée en 1997, reconnaissant les droits aux terres ancestrales ; aux systèmes d'autogouvernance ; au consentement libre, préalable et éclairé ; et à l'intégrité culturelle. Il est ressorti que bien que des mesures positives aient été prises, il reste beaucoup à faire.

- La promotion de la participation directe des peuples autochtones au secteur de l'extraction minière conformément aux traditions ancestrales

Organisé par : Indigenous mining equity foundation

Le but de cet évènement était de présenter comment les peuples autochtones pouvaient participer directement au secteur de l'extraction minière. Plus de 13 millions de peuples autochtones sont impliqués de manière informelle dans l'extraction minière. Ce secteur suscite des soulèvements sociaux et détruisent l'environnement, sans que les peuples autochtones n'en tirent aucun bénéfice. La solution serait que les peuples autochtones créent leur propre secteur minier respectueux de l'environnement en utilisant des modèles d'investissement basés sur un impact positif et une utilisation durable des ressources.

- Les progrès et perspectives offerts par la création de l'INSTITUT IBÉRO-AMÉRICAIN DES LANGUES AUTOCHTONES : sur la voie de la revitalisation des langues autochtones

Organisé par : Permanent Mission of Bolivia

² Peuple musulman.

Dans le cadre de l'Année internationale des langues autochtones, l'objectif de cet évènement parallèle était de présenter à l'auditoire les différentes manières de redynamiser les langues autochtones. Parmi les propositions faites on retrouve : la création de supports éducatifs en langues autochtones ; l'utilisation de supports vidéo ; l'éducation bilingue ; et dans le cas de la Bolivie, la création d'un institut des langues autochtones. Le but de celui-ci est de maintenir la diversité linguistique et de renforcer la transmission entre les générations.

- Un outil communautaire pour assurer le contrôle efficace du consentement préalable, libre et éclairé des peuples autochtones

Organisé par : Equitable Origin

Cet évènement a présenté l'outil de contrôle et de suivi FPIC-360. Cet outil est basé sur des recherches significatives et conçu pour perfectionner les moyens de suivi et de contrôle sur la conformité d'un projet de développement avec les principes et exigences du consentement libre, préalable et éclairé. Le but de cet outil est de surveiller et contrôler si et quand le consentement libre, préalable et éclairé est appliqué, afin d'aider les communautés autochtones à participer pleinement aux prises de décisions, en fournissant aux porteurs de projet des directives pour faciliter le suivi continu de la conformité du projet.

- L'évaluation de la 12^{ème} session du MEDPA et les perspectives existantes

Organisé par : Geneva for Human Rights

Le but de cet évènement était d'avoir un retour des peuples autochtones sur cette session. Dans l'ensemble, les participants se sont montrés déçus de la session du CDH, car ils sont sceptiques sur le fait que les critères de participation changent. Ils aimeraient aussi que le MEDPA organise une visite de leurs pays afin qu'ils puissent nouer un dialogue plus facilement avec leurs gouvernements. Enfin, ils étaient contents que le MEDPA ait organisé une réunion-débat sur les femmes autochtones.

- La reconnaissance, les réparations et la réconciliation : l'expérience australienne

Organisé par : Foundation for Aboriginal and Islander Research Action

Cet évènement parallèle s'est axé sur le processus de reconnaissance, réparation et réconciliation entre le peuple aborigène et le gouvernement australien. Ce processus a été engagé il y a des décennies, et bien que l'Australie ait reconnu toutes les souffrances subies par le peuple aborigène, la réconciliation n'est pour l'instant pas envisageable pour ces derniers. Ils attendent réparation et veulent, par exemple, que leurs terres leur soient rendues et que le droit à l'autodétermination soit pleinement accepté. Pour ce faire, des mécanismes indépendants doivent être mis en place et le Premier Ministre doit s'investir dans la mise en application de leurs droits.

- La pharmacopée autochtone au-delà des frontières

Organisé par : Maloca Internacional

Cet évènement visait à présenter l'usage de la pharmacopée autochtone. Certaines communautés autochtones utilisent des plantes traditionnelles pour les cérémonies spirituelles ou soigner les personnes malades. Leur environnement joue un rôle crucial, mais dans certains pays il est mis en péril par les socié-

tés d'extraction. Les États devraient donc protéger ces territoires autochtones et leurs plantes traditionnelles.

ANNEXE I – LISTE D'ABBRÉVIATIONS

AIPP	Asia Indigenous Peoples Pact – Pacte des peuples autochtones d'Asie
CDH	Conseil des droits de l'Homme
CEDAW	Comité pour l'Élimination de la discrimination à l'égard des femmes
CERD	Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale
CLACPI	Coordinadora Latinoamericana de Cine y Comunicación Indígena (Coordination latino-américaine de films et communication autochtone)
CNUDM	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer
Déclaration	Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples autochtones
EPU	Examen Périodique Universel
FPIC	Consentement libre, préalable et éclairé
HCDH	Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme
IPNUQA	Instance Permanente des Nations Unies sur les Questions Autochtones
MEDPA	Mécanisme d'Experts sur les droits des Peuples autochtones
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
OIT	Organisation Internationale du Travail
RAIPON	Russian Association of Indigenous Peoples in the North - Association russe des peuples autochtones du nord
TIPNIS	Territorio Indígena y Parque Nacional Isiboro Secure – Territoire autochtone et parc national Isiboro-Sécure
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
WINTA	World Indigenous Tourism Alliance – Alliance mondiale pour le tourisme autochtone

Ce document a été produit avec l'appui financier de l'Union Européenne. Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité du Docip et ne peut, en aucune circonstance, être considéré comme le reflet de la position de l'Union Européenne.

Avec le soutien de :

- Samédiggi
- la Ville de Genève
- l'Union Européenne



Les positions exprimées dans le présent document ne représentent pas les points de vue de Docip ou ses employés, dont le mandat implique le respect du principe de neutralité dans toutes les activités de l'organisation.

Pour toute question relative à cette note de synthèse, vous adresser à Priscilla Saillen : priscilla@docip.org.